

Programme de soutien à la diffusion de la culture scientifique

Objectifs

La diffusion de la culture scientifique est une des missions essentielles et un des chantiers prioritaires d'Avignon Université, d'autant plus depuis l'entrée en vigueur de la Loi de Programmation de la Recherche qui a fait du développement des interactions entre sciences, recherche et société un objectif prioritaire au niveau national. Dans cet esprit, Ce programme vise à accompagner ~~les~~ chercheurs, enseignant-chercheurs ou ~~personnels techniques~~ tout autre personnel de l'établissement qui souhaite ~~souhaitant~~ contribuer à des actions de diffusion de la culture scientifique. Le programme ~~devra permettre~~ permettra le financement de projets portés par l'établissement ou des participations à des actions dont l'établissement est partenaire.

Critères d'éligibilité

Pour être recevables, les demandes devront :

- ✓ être présentées par un personnel d'Avignon Université en activité;
- ✓ soutenir des actions contribuant effectivement à la diffusion de la culture scientifique y compris :
 - la participation ou l'organisation d'événements scientifiques s'adressant à un public non-spécialiste ;
 - au développement de démonstrateurs ou de performances ouvertes

Commenté [b1]: Pourquoi restreindre ?

Moyens attribués

Les subventions demandées ne devront pas excéder 2 000 €. Ce programme permet de couvrir les dépenses de fonctionnement liées à des actions de diffusion de la culture scientifique, ou encore du petit matériel. Les crédits alloués devront être utilisés dans l'exercice budgétaire de l'année concernée.

Modalités de soumission

Les dossiers de candidature devront être constitués sur le modèle du dossier-type proposé par la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation et préciser notamment :

- ✓ le contenu du projet, ses objectifs, le contexte de réalisation ;
- ✓ les retombées attendues en terme de diffusion de la culture scientifique et de valorisation des recherches d'AU ;
- ✓ le budget prévisionnel ;
- ✓ un mini-CV du porteur (quelques lignes).

La complétude du dossier sera vérifiée par le pôle CSTI de la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation.

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- ✓ leur contribution à la diffusion de la culture scientifique et au renforcement du dialogue entre science et société ;
- ✓ la valorisation des recherches menées dans l'établissement ;
- ✓ leur inscription dans les priorités de la politique scientifique d'Avignon Université, en particulier dans ses axes identitaires.



Document de Cadrage
Dispositif de financement de la Commission de la Recherche

Examen des demandes et calendrier

Les demandes seront traitées par un comité ad hoc, puis validées par la Commission Recherche du conseil académique au fil de l'eau, lors de ses réunions mensuelles.

Le dépôt d'une demande de soutien est un engagement à réaliser l'intégralité du projet et à rendre compte des résultats à la CR.